

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement		

1. Identification de la personne publique responsable Dénomination Commune de Cucuron SIRET/SIREN 21840042200018 Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) 31 Rue Léonce Brieugne 84160 Cucuron / 04.90.77.22.01 / mairie-cucuron@orange.fr / urba.compta.mairie.cucuron@gmail.com Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable M. Philippe EGG, maire Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) M. Jérôme Berquet, urbaniste Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) Le Dôme – Avenue du Pirée 34000 Montpellier / 06.84.38.64.04 / jberquet.consultant@gmail.com

2. Identification du PLU		
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))		
PLU		
2.2 Intitulé du document		
PLU de Cucuron		
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document		
Approuvé le 15 mai 2015 / publié sur le GPU		
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU		
Commune de Cucuron		
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)		
Zone 1AUb (cf. carte jointe)		
3. Contexte de la planification		
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables		
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?		
⊠Oui □Non		
Si oui, nom du document et date d'approbation :		
SRADDET PACA (approuvé le 26 juin 2019)		
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?		
⊠Oui □Non		
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :		
SCoT Sud Luberon (approuvé le 23 novembre 2015)		
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?		
SDAGE Rhône Méditerranée Parc Naturel Régional de Luberon (PNRL) PCAET Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)		
3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU		
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ⊠Oui □Non		

7 novembre 2014
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? ⊠Oui □Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Révision allégée (approuvée le 02 mars 2021) – Création d'un STECAL à vocation artisanale en zone agricole
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
L'évaluation environnementale de 2015 a pris en compte les observations de la MRAe de la manière suivante : - Description des perspectives d'évolution dans l'hypothèse d'un scénario au fil de l'eau - Complément sur les données en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement non collectif - Complément au résumé non technique L'évaluation environnementale actualisée de 2021 a pris en compte les observations de la MRAe de la manière suivante : - Création d'un espace contribuant aux continuités écologiques et à la TVB sur l'ensemble du linéaire de la ripisylve du fossé à proximité du STECAL Aucune conséquence sur la procédure en cours
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ⊠Oui □Non
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Modification n°1 (approuvée le 26.10.2018) – Dispense par avis 2017DKPACA109 Modification n°2 (approuvée le 07.11.2019) – Dispense par avis 2019DKPACA26 Modification n°3 (approuvée le 15 février 2022) – Dispense par avis 2021DKPACA83
4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine
4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique
Modification simplifiée n°1 au titre de l'article L153-45 du Code de l'urbanisme
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

Population municipale (2020): 1777 habitants

4.2.2 Caractéristiques spatiales					
Superficie totale (en hectares)	3243,87 ha				
	Actue	llement	Après é	volution	
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire	
zones U	94,71	2,92 %	ldem	Idem	
zones 1 AU	1,50	0,05 %	ldem	Idem	
zones 2 AU	2,33	0,07 %	ldem	ldem	
zones A	1757,86	54,19 %	ldem	Idem	
zones N	1387,47	42,77 %	ldem	ldem	
Total	3243,87	100 %	ldem	ldem	

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

PADD 2015:

Pour l'habitat : objectif de production de 150 logements

Produire 1/3 des besoins en logements en renouvellement urbain

Produire 2/3 des besoins en logements en extension en favorisant la densité des opérations soit : 1,05 ha en zone 1AU (opération Pourrières) et 2,55 ha en zone 2AU

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La modification n°3 du PLU (2019) a défini un programme d'équipements publics (mairie, salle polyvalente et salle de cinéma) sur la zone 1AUb correspondant au site du parking de l'Etang et a établi une OAP pour déterminer les modalités d'aménagement du secteur.

Depuis, le programme d'équipements publics a évolué (suppression de la mairie) et l'aménagement a été retravaillé en concertation avec l'ABF et le PNRL.

La modification simplifiée n°1 est donc entreprise pour modifier l'OAP applicable à la zone 1AUb afin de la mettre en cohérence avec l'évolution du programme d'équipements publics et des aménagements sur le site du parking de l'Etang.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones	à l'urbanisation ou de pouvoir
autoriser des constructions	·
□Oui	
⊠Non	
Si oui, préciser la localisation et la superficie	

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? □Oui □Non
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales □ Oui ☑ Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui □Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui □Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <i>rubrique 3.1</i> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales □Oui

⊠Non	
Si oui, préciser les effets	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure					
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :					
	Oui	Non	Si oui, précisez		
Les dispositions de la loi montagne		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Les dispositions de la loi littoral			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	×		 ZSC FR9301585 Massif du Luberon ZPS FR9310075 Massif du Petit Luberon (en limite communale) 		
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement			Réserve naturelle géologique du Luberon		
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement			Place de l'Etang et ses abords (site inscrit)		
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement			Mais l'AZI identifie des zones de débordement potentiel et des zones de ruissellement pluvial (intégrées au PLU)		
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		

sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	\boxtimes		Eglise parsoissiale Notre-Dame de Beaulieu (classé) Enceinte urbaine (classé et inscrit) Maison des Consuls (classé) Ancien château (classé) Fontaine place Mauriece Taron (inscrit)
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement			3 zones humides identifiées par l'Inventaire des ZH de Vaucluse : ruisseau de Laval, mare de Lunès et Les Conques
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)			Au terme du SRCE PACA, les espaces forestiers du versant Sud du Luberon relèvent d'un réservoir de biodiversité (classement en zones A et N au PLU). Le PLU identifie 3 corridors terrestres (ruisseaux de Laval, de Canaux et de Verse)
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement			Vabre). Type I: - Hêtraie du Grand Luberon (84105146) - Grand Luberon (84105100) Type II: - Gisement de Caramone (8446G00) - Gisement de l'Aumane (8447G00)
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace concerné par :	\boxtimes		Arrêté de protection de biotope « Grands rapaces du Luberon » (en limite communale)

- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	1			
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			 Plusieurs EBC sont délimités au PLU. Forêt communale (versant Sud du Luberon) 	
Autre protection			Zone d'exclusion Grenelle II en contiguïté du village (zone Aa du PLU)	
5.2 Le ou les secteurs qui font l'obj concernés par :	et de l	a proce	édure donnant lieu à la saisine sont	
	Oui	Non	Si oui, précisez	
Les dispositions de la loi montagne			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Les dispositions de la loi littoral		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entre du texte.	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entre du texte.	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.3 Le ou les secteurs qui font l'obsituent dans ou à proximité :	jet de	la pro	cédure donnant lieu à la saisine se
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	X		La zone 1AUb intègre le site inscrit de la Place de l'Etang et ses abords
Division and the second			
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine			La zone 1AUb intègre le périmètre de 500 m de l'ensemble des MH
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe II

D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme			 Haie végétale à créer en limite de la zone 1AUa (opération Pourrières) Alignements d'arbres à créer en bordure de la voie transversale qui dessert le site 				
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
Autre protection		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?							
□ Oui ⊠ Non							
Si oui, précisez :							
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.							

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant

en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives				
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées				
Notification aux PPA prévue en Mars 2023				
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
7.3 Procédure de participation du public envisagée				
- enquête publique □Oui ⊠Non				
- participation du public par voie électronique □Oui ⊠Non				
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures □Oui ⊠Non				
Si oui, préciser lesquelles				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
- autre, préciser les modalités				
Mise à disposition du dossier conformément à l'article L153-47 du Code de l'urbanisme				

	8. Annexes						
8.1	8.1 Annexes obligatoires						
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	\boxtimes					
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).	\boxtimes					
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>)	\boxtimes					
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	\boxtimes					
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant							
	Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent						

Annexe 5 - Situation du secteur 1AUB au regard des zones à enjeu de biodiversité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Cucuron	le,	06/01/2023
Nom	EGG	Prénom	Philippe
Qualité	Maire		

Signature



